



Commission consultative des marchés

21 juin 2019

Personnes présentes :

Ville de Grenoble :

- Elue, représentante du Maire : Mme LHEUREUX,
- service Droits de voirie Marchés : Mme DUVERNEY-PRET, Mme BRIEUC

Représentants des Commerçants :

- Marché St André : M. et Mme GAUDE,
- Estacade : MM. GUETAT et BEAUCOURT,
- Hébert après-midi : Mme RONY,
- Ile verte : M. RACKI,
- Halle Ste Claire : M. LENOIR,
- Abbaye : M. MEINARD,
- Ste Claire M. SCARINGELLA,
- St Bruno : M. LUSSI

Syndicat des commerçants non sédentaires :

- Présidente : Mme AMORE

RELEVÉ DES ECHANGES ET DES DECISIONS PRINCIPALES

Pour le détail des informations et propositions : cf présentation ppt jointe

1. Point d'information sur le marché Estacade/aménagement de la Chronovélo

Création d'une piste cyclable double sens et sécurisée sur la rue J Rey (travaux Métro) :

- A terme, 60 places de stationnement neutralisées (essentiellement du stationnement riverains),
- Pas de modification sur le fonctionnement du marché,
- Pas de déplacement des commerçants,
- Pas d'aménagement côté Vizille,
- Maintien du stationnement pour les véhicules des commerçants,
- Parking rue Denfert-Rochereau renommé « Estacade »,
- Marché ouvert pendant les travaux,
- Organisation spatiale, en particulier pour le stationnement des véhicules, vue avec chaque commerçant lors d'entretiens individualisés

Propositions de la Ville pour la dynamisation du marché et accompagner les aménagements liés à la Chronovélo :

- Accueillir les commerçants sous le pont du mardi au jeudi,
- Proposition d'un coup de frais/coup de propre sous le pont,
- Valoriser l'entrée de marché,
- Retrouver du stationnement en semaine dans la partie nord du marché

Communication/information

- Une plaquette de 4 pages est en cours de réalisation à l'attention des commerçants et de la clientèle (en attente des dates précises de travaux : les entreprises n'ont pas encore confirmé la date de début du chantier). Information complémentaire : ***A la date du 11/07, les dates de travaux ont été communiquées : démarrage du chantier le 26 aout.***

Pendant la période des travaux

- Une coordination hebdomadaire sera mise en place avec les entreprises, le service des marchés et les commerçants
- Pour toute remarque ou remontée d'information : droits.voirie@grenoble.fr

Nouvelle organisation du marché et traduction réglementaire

Le règlement devra intégrer les changements proposés, après information officielle du syndicat.

Demandes diverses

M GUETAT demande à être mis en contact avec Grenoble Alpes Parkings pour trouver un accord partenarial sur une tarification pour les clients.

D'une manière générale, M SCARINGELLA demande à ce que les commerçants puissent être informés le plus tôt possible des projets de travaux.

2. Point d'étape sur l'installation du marché Chavant

Le marché est mis en place depuis le 15 mai, avec des règles de fonctionnement spécifiques. Déploiement sur les places Malraux et Hoche du fait de l'affluence des candidatures des commerçants.

Le marché peine à trouver son offre et sa demande mais il est trop tôt pour dresser un bilan.

Le syndicat renouvèle les demandes suivantes :

- Installer les commerçants alimentaires sur le trottoir côté place Malraux,
- Instaurer la gratuité pour aider les commerçants à s'installer,
- Ré-envisager l'installation d'un marché sur les places Victor Hugo et Grenette,

Les réponses suivantes sont apportées par la ville :

Concernant le choix du site, la Ville doit assurer l'accès à l'électricité aux commerçants alimentaires, ce qui était impossible sur le trottoir.

Concernant les horaires, la Ville doit garantir la présence de placiers (d'où l'instauration des horaires réglementaires). A ce stade, l'évolution des horaires reste envisageable.

Concernant la gratuité : la Ville n'avait proposé cette mesure sur le marché Anatole France qu'au bout de plusieurs mois d'installation.

La Ville confirme qu'il n'y aura pas de marché sur les places Grenette et Victor Hugo.

A venir :

- Fonctionnement en statut de journalier pendant quelques mois
- Observation et enquête auprès de la clientèle (méthode en cours d'élaboration avec la Métro)
- Etablissement de critères lors d'une commission à l'automne, en fonction des retours reçus (commerçants, riverains, clientèle)
- Flyer d'information sur l'existence du marché à distribuer toutes boîtes aux lettres dans le périmètre du marché

3. Point d'information sur les cessions de fonds de commerce

L LHEUREUX propose que les demandes de transfert des titres, dans le cadre des cessions de commerce « Loi Pinel » soient étudiées en commission, en distinguant deux cas :

- Les cas de marché à forte affluence,
- Les cas de moindre influence

Avis très partagés des membres de la commission : faute d'accord, les dossiers en cours ne sont pas instruits par la Commission. Les dossiers seront instruits par la Ville seule en attente d'une méthode partagée.

Les commerçants expriment le besoin d'une information approfondie : la Ville propose de faire venir un juriste à la prochaine commission.

4. Marché Abbaye

La commission fixe les orientations pour les produits à faire entrer sur Abbaye : priorité à boucherie et tous produits producteurs.

5. Tranquillité sur les marchés

Les représentants des commerçants informent de plusieurs vols de caisses sur Estacade et de la circulation de faux billets

Le service des Marchés informe qu'il sollicitera la police municipale pour de nouvelles rondes.

6. Demande spécifique sur St André

(Mme GAUDE en aparté)

Mme Gaude souhaiterait être mieux informée des événements et animations ayant lieu sur la place St André : le service des marchés sollicitera le service Événementiel pour être informé et mieux porter à connaissance des commerçants les programmations.